

**ARRETE N° 11/364**

**PORTANT DELEGATION de FONCTIONS de Mme LE MAIRE à M. ALLOUCHE en sa QUALITE d'ADJOINT au MAIRE**

Vu les articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-32 du Code Général des Collectivités locales

Considérant que M. ALLOUCHE a été élu adjoint au maire le 14 mars 2008 et qu'en application des articles précités du code général des collectivités territoriales, le maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints

Vu l'arrêté municipal du 17 mars 2008 portant délégation de signature à M. ALLOUCHE Hubert

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal du 17 mars 2008 portant délégation de signature à M. ALLOUCHE Hubert est modifié comme suit

Madame Danièle ANTOINE-SANTONJA donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à M. Hubert ALLOUCHE, en sa qualité d'adjoint, pour :

- Toutes les affaires concernant l'expansion économique et l'emploi
  - Les relations avec les entreprises
  - Faciliter la transplantation des entreprises polluantes en dehors de Juvignac,
- Toutes les affaires concernant le commerce et l'artisanat
- La délivrance des emplacements sur le marché
- Les relations avec les commerçants sédentaires et ambulants
- Le Thermalisme
  - Mise en valeur du site
  - Mise en valeur de la source La Valadière
  - Relations avec les gestionnaires du site des Thermes
- Le Golf
  - Suivi du bail emphytéotique
  - Relations avec le gestionnaire du golf
- Le développement économique de la zone de Naussargues
- La signalétique commerciale
- La signature des bons de commande et la liquidation des factures relevant de sa délégation, dans la limite des crédits disponibles
- La signature des divers courriers et documents relevant de sa délégation

**ARTICLE 2**

L'article 2 de l'arrêté municipal du 17 mars 2008 portant délégation de signature à M. ALLOUCHE Hubert est modifié comme suit

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter du 6 octobre 2011.

**ARTICLE 3**

L'article 3 de l'arrêté municipal du 17 mars 2008 portant délégation de signature à M. ALLOUCHE Hubert est modifié comme suit

Tous documents signés par M.ALLOUCHE dans le cadre de la présente délégation de fonctions seront signés  
M.ALLOUCHE  
Adjoint Délégué

**ARTICLE 4**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé
- Transmis au contrôle de légalité

Fait à JUVIGNAC, le 3 octobre 2011

Signature de l'Intéressé

Le Maire

  
ANTOINE-SANTONJA

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Juvignac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUVIGNAC' at the top and 'ANTOINE-SANTONJA' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'ANTOINE-SANTONJA' is printed in bold, underlined capital letters below the stamp.

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE A M. ALLOUCHE EN SA QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE

**Date de transmission de** 06/10/2011

**l'acte :**

**Date de réception de** 06/10/2011

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** 2011-364 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20111003-2011-364-AI

**Date de décision :** 03/10/2011

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Arrêtés individuels

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions

